

Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées

En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation de ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

La nouvelle norme professionnelle impose aux établissements teneurs de compte :

- de maintenir le compte de dépôt domiciliaire des revenus pendant la phase d'instruction du dossier par les commissions de surendettement et pendant la durée de mise en œuvre du plan de surendettement ou des mesures de traitement du surendettement, sauf comportement gravement répréhensible du client (non-respect par des clauses contractuelles ou de la législation anti-blanchiment) ;
- d'informer les clients concernés des conséquences de la procédure de surendettement sur la gestion de leurs comptes bancaires et sur les moyens de paiement afférents ; de proposer d'adapter ces moyens de paiement à leur situation aux fins d'éviter les incidents de paiement et de leur permettre de répondre à leurs dépenses courantes à coût réduit ;
- de proposer un rendez-vous pour compléter cette information et discuter des adaptations proposées dans un délai de 6 semaines à compter de la décision de recevabilité ;
- d'adapter le montant de l'autorisation de découvert à la situation de surendettement du client, avec l'accord de ce dernier. En effet, du fait de l'interdiction de paiement des dettes antérieures, tous les remboursements de crédit doivent être « gelés » à compter de la recevabilité du dossier, l'autorisation de découvert peut-être adaptée en conséquence ;
- de valoriser auprès des clients concernés, notamment lors du rendez-vous, leur offre d'alerte par SMS sur l'état de leur compte afin d'en faciliter la gestion.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Le microcrédit en outre-mer : un succès à consolider

Les Instituts d'émission (IEDOM et IEOM) viennent de publier une étude intitulée « *Le microcrédit professionnel en outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable* ». Ces travaux ont été présentés dans le cadre du Comité économique consultatif de l'IEDOM qui s'est tenu le 27 avril dernier, à Paris. Le microcrédit semble s'appliquer avec pertinence dans les géographies ultramarines, du fait de leur dynamisme en termes de création d'entreprises, des spécificités de leur tissu d'entreprises et d'une demande potentielle importante liée à de forts taux de chômage et à une part élevée de personnes en situation d'exclusion. Progressivement développé en outre-mer, sans adaptation majeure du « modèle » d'origine, ce concept a suscité un engouement indéniable, comme en attestent les taux de progression du microcrédit et la part des entreprises financées. Toutefois, l'accès des personnes les plus démunies à ce dispositif demeure encore insuffisant, de même qu'il peine à jouer pleinement son rôle d'outil d'accompagnement vers la 'banclarisation'. Les Instituts remercient l'ensemble des acteurs rencontrés dans les DOM et les COM comme en métropole pour leur disponibilité et les nombreuses données fournies.

Pour se procurer l'étude : http://www.iedom.fr/IMG/pdf/noteie_microcredit_professionnel_042011.pdf

Médiation du crédit aux entreprises

Le 4 avril 2011, Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services, ont reçu à Bercy, Gérard Rameix, Médiateur du crédit aux entreprises, Henri Jullien, directeur général des activités fiduciaires et de place à la Banque de France, Nicolas de Sèze, directeur général de l'IEDOM et de l'IEOM, François Pérol, président de la Fédération bancaire française ainsi que des représentants des entreprises pour signer la Charte de la médiation du crédit prorogeant jusqu'à fin 2012 le dispositif de la médiation du crédit aux entreprises.

A cette occasion, la ministre a confié à Gérard Rameix une mission de propositions pour faciliter l'accès au crédit des très petites entreprises.

Le nombre de dossiers déposés en médiation est en baisse régulière depuis début 2010, cependant la médiation joue pleinement son rôle dans l'accès au crédit des entreprises, notamment les plus petites. Au 1^{er} trimestre 2011, la médiation du crédit a reçu 1 365 dossiers. Le taux de succès est stable à 62 %. 568 entreprises ont été confortées et 7 083 emplois préservés.

Publications au Journal Officiel de la République

Le décret n° 2011-457 du 26 avril 2011 fixant les conditions d'application progressive de la réforme du crédit à la consommation aux contrats de crédit renouvelable en cours a été publié au Journal Officiel de la République du 27 avril 2011.

Publications

1 - ACP

Le rapport annuel d'activité de l'Autorité de contrôle prudentiel est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.banque-france.fr/acp/publications/rapport-annuel-d-activite-de-l-acp.htm>

2 – Guyane, Martinique, Guadeloupe : l'évolution institutionnelle, une opportunité, pas une solution miracle

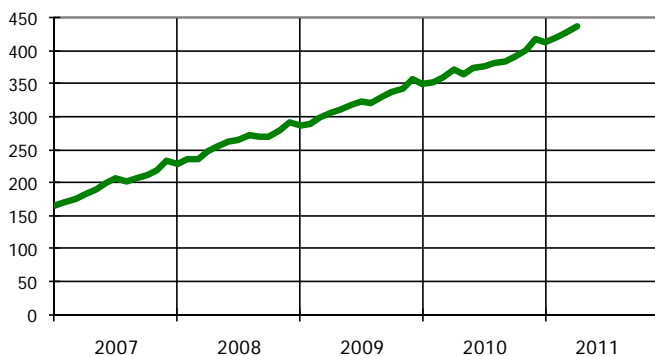
Le rapport d'information n° 410 des sénateurs Christian Cointat et Bernard Frimat fait au nom de la commission des lois est disponible en téléchargement sur : <http://www.senat.fr>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

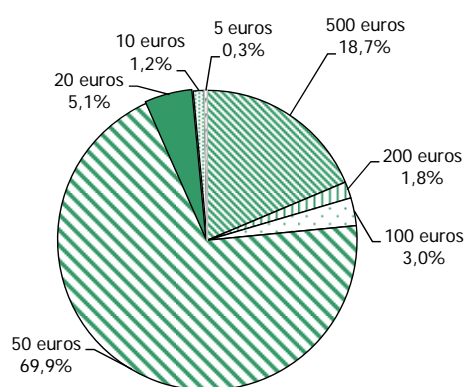
Les émissions nettes

Au 30 avril, les émissions nettes de billets s'étoffent de 8,8 millions d'euros sur le mois, soit +2 % (contre +1,9 % le mois précédent) et atteignent 437,7 millions d'euros. Les émissions nettes de billets en nombre progressent également : +2,2 %, après +1,2 % le mois précédent. Le nombre de billets émis par l'agence de l'IEDOM de Mayotte s'établit à 8,4 millions au 30 avril 2011. La valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île, qui s'était apprécié de plus d'un euro dix en janvier, atteint 52,2 €.

Emissions nettes cumulées de billet au 30 avril 2011



Répartition des billets en valeur au 30 avril 2011



BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Evénements

Depuis le 31 mars 2011, une nouvelle organisation de la justice a été mise en œuvre à Mayotte : le tribunal de première instance (TPI) a disparu au profit d'un tribunal de grande instance (TGI). Par ailleurs, le tribunal supérieur d'appel a été remplacé par la chambre d'appel de Mamoudzou. Un tribunal mixte de commerce et un conseil des prud'hommes ont également été mis en place. Le 8 avril, le ministre de la justice, Michel Mercier, a officialisé la mise en œuvre du système judiciaire de droit commun.

Le 3 avril 2011, Mayotte a reçu la visite de Marie-Luce Penchard pour la mise en place officielle de la départementalisation de l'île. Un chantier pilote d'insertion des jeunes dans les quartiers sensibles de Kawéni a été lancé en sa présence : il s'agit de la réhabilitation d'un ancien bureau de police municipale en maison de jeunes. Le coût du projet est estimé à 830 000 euros.

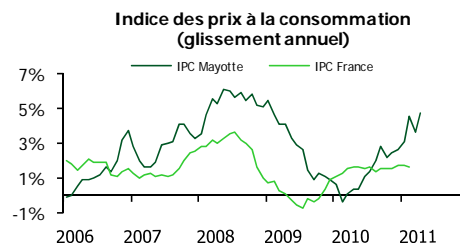
Enfin, les 25 et 26 avril, Mayotte a reçu la visite du ministre de la culture, Frédéric Mitterrand. Il s'est rendu sur le site touristique de Soulou où il a pu visiter les vestiges de l'ancienne usine sucrière de la société Bambao. Il a également inauguré la médiathèque de Passamaity.

De nouvelles dispositions législatives

Le décret n° 2011-357, approuvant la convention passée entre l'Etat et le groupe SNC Lavalin pour la construction de la nouvelle aérogare, l'aménagement des pistes et la gestion de l'aéroport, est paru au journal officiel du 1^{er} avril 2011. Dorénavant, l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi est géré, non plus par la direction de l'aviation civile et la préfecture, mais par la Société d'exploitation de l'aéroport de Mayotte (SEAM), structure mise en place par SNC Lavalin.

Inflation

Selon l'INSEE, en avril 2011, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,2 %. Cette hausse s'explique essentiellement par la progression des prix des produits céréaliers (+2 %) et les poissons (+1,8 %). En glissement annuel (avril 2010 par rapport à avril 2011), l'indice des prix a crû de 4,9 %.



Source: INSEE
Base 100: année 2006

Economie

Dans le cadre de la gestion du fonds mahorais de développement économique, social et culturel (FMDESC), un appel à projets a été lancé. Jusqu'au 31 mai 2011, les entreprises répondant aux critères de sélection peuvent prétendre aux aides directes à l'investissement dans les modalités prévues par le décret n° 2011-355 du 31 mars 2011. Sont éligibles les entreprises de taille moyenne qui interviennent dans la transformation des produits semi-finis ou qui proposent des projets d'un montant supérieur ou égal à 50 000 euros dans les domaines de l'environnement ou impliquant une technologie innovante.

La Compagnie générale d'affacturage, filiale à 100 % de la Société générale propose, depuis fin avril, le rachat de factures impayées depuis au moins 6 mois (issues notamment des marchés publics et privés). Elle se charge ensuite du recouvrement de ces montants. Cette procédure permet aux détenteurs initiaux de ces factures d'obtenir une trésorerie immédiate, une garantie de paiement et une gestion de leur portefeuille clients.

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		avr.-11	114,4	1,4%	4,8%
Chômage (source : ANPE)	Nombre d'inscrits à l'ANPE-Pôle Emploi		sept.-10	11 429	13,0%	7,5%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-11	10 510	-46,7%	-62,4%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	mars-11	53 093	24,7%	-36,2%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	févr.-11	131	-64,5%	-73,7%
		cumulées	févr.-11	498	35,5%	-54,8%
	Taux de couverture	mensuels	févr.-11	0,66%	-0,94 pt	-1,16 pt
		cumulés	févr.-11	1,17%	-0,44 pt	-0,83 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	déc.-10	521	0,8%	34,7%
		cumulés	déc.-10	5 928	-	24,2%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	déc.-10	26 784	-29,6%	-22,5%
		cumulés	déc.-10	279 932	-	9,5%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels	déc.-10	37,2	19,5%	-39,2%
	(départs)	cumulés	déc.-10	512,9	-	17,1%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽³⁾ (en tonnes)	mensuelles	déc.-10	9 337	179,8%	27,9%
		cumulées	déc.-10	83 628	-	-12,7%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		mars-11	37 336	0,3%	4,3%
	Consommation (en milliers de Kwh)	mensuelles	mars-11	22 160	21,6%	7,7%
		cumulées	mars-11	59 859	-	3,5%
Automobile (Source : SOREFI)	Ventes de véhicules neufs :					
	- nombre de véhicules particuliers	mensuels	mars-11	103	47,1%	21,2%
		cumulés	mars-11	241	-	14,2%
	- nombre de véhicules utilitaires	mensuels	mars-11	15	150,0%	-21,1%
		cumulés	mars-11	36	-	-42,9%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuels	déc.-10	7,4	110,7%	-29,8%
		cumulés	déc.-10	59,5	-	-33,1%
	- en milliers euros	mensuelles	déc.-10	44,3	80,6%	-35,2%
		cumulées	déc.-10	397,8	-	-31,0%

(1) : Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

(3) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

* Les données plus récentes relatives au trafic maritime de marchandises ne sont pas disponibles

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	13/04/2011
Taux de la facilité de prêt marginal	1,25%	13/04/2011
Taux de la facilité de dépôt	2,00%	13/04/2011

Taux d'intérêt légal

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/11)

ANNEE	2011	0,38%	JO du 03/02/11	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2010	0,65%	JO du 11/02/10	2,00%	2,00%	2,50%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

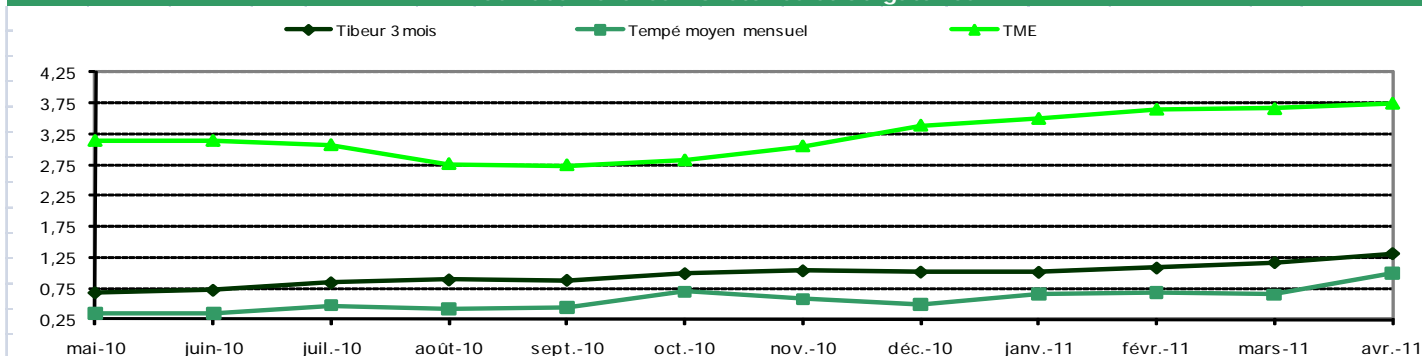
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	Février	Mars	Avril
0,6672%	0,6780%	0,6483%	1,0016%	3,70%	3,85%	3,86%	3,95%

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2011)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament		9,12%
Prêts à taux fixe		5,61%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable		5,01%
Prêts à taux variable		5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe		5,77%
Prêts relais		5,99%	Découverts en compte (1)		13,77%
Autres prêts			Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans		5,65%
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,47%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		
Découverts en compte, crédits renouvelables et financements d'achats ou de ventes à tempérament		19,53%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		
Prêts personnels et autres prêts		8,03%	Découverts en compte		8,03%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

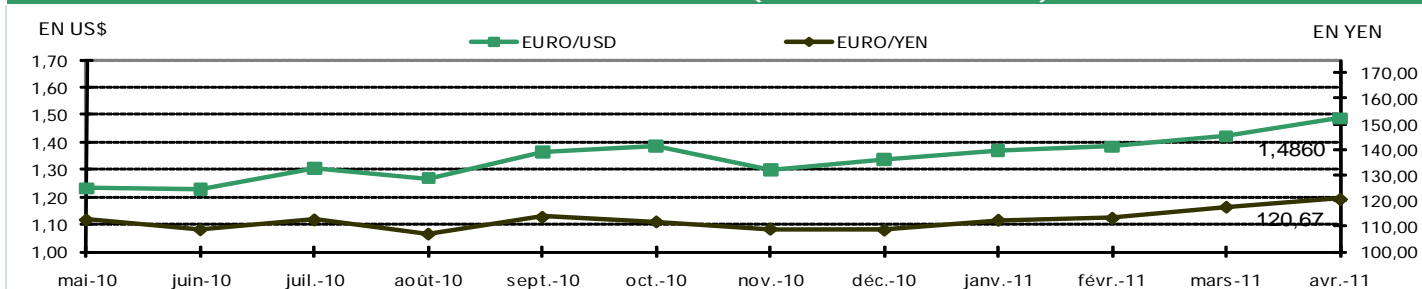
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4860	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,7994	EURO/SRD (Surinam)	4,90530
EURO/JPY (Japon)	120,6700	EURO/BWP (Botswana)	9,45570	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,66080
EURO/CAD (Canada)	1,4102	EURO/SCR (Seychelles)	18,2016	EURO/DOP (Rép. Dom.)	56,2766
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,89170	EURO/MUR (Maurice)	40,9991	EURO/BBD (La Barbade)	2,97300
EURO/SGD (Singapour)	1,8205	EURO/BRL (Brésil)	2,3464	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	9,52000
EURO/HKD (Hong-Kong)	11,5427	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,38370	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2878,8133	EURO/XCD (Dominique)	4,0135	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 MLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK
	15,6466 EEK			

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Victor-Robert NUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 97600 MAMOUZOU

Achevé d'imprimer le 19 mai 2011 - Dépôt légal : mai 2011 - ISSN : 1240-280X